



Rapport : WM2026-001

Date : 11 mars 2026

Soumis par : Jean-Luc Jubinville et Denis Longpré

Objet : Stratégie de gestion des déchets solides

### Nature / Objectif

L'objectif du présent rapport est de présenter au conseil municipal la version finale de la mise à jour de la stratégie de gestion des déchets solides.

### Directive/Politique antécédente

Lors du budget 2024, le conseil municipal a octroyé les fonds nécessaires afin de mettre à jour la stratégie de gestion des déchets solides.

### Recommandation du service

**QU'IL SOIT RÉSOLU QUE** le rapport final sur stratégie de gestion des déchets solides préparé par exp. et daté de février 2026, tel que présenté au rapport WM2026-001, soit reçue à titre d'information.

**BE IT RESOLVED THAT** the final report on Solid Waste Management Strategy prepared by exp. and dated February 2026, as presented in report WM2026-001, be received as information.

### Historique

En 2015, la Cité a adopté une stratégie de gestion des déchets solides. Il est généralement recommandé de procéder à la mise à jour de ce type de stratégie tous les cinq ans. Toutefois, en raison de l'incertitude liée aux nombreux changements législatifs provinciaux survenus au cours des dernières années en matière de gestion des déchets solides — notamment la privatisation du recyclage et l'introduction de nouvelles directives concernant la gestion des matières organiques — l'administration a choisi de reporter l'exercice de mise à jour afin d'attendre un contexte réglementaire plus stable. Le processus de révision de la stratégie s'est ainsi déroulé en 2024 et 2025.

### Discussion

La présente mise à jour de la stratégie de gestion des déchets solides a pour objectif de réaliser une analyse approfondie des services actuellement offerts par la municipalité, d'explorer des solutions novatrices afin de répondre adéquatement aux besoins de la communauté et d'élaborer un plan actualisé visant à promouvoir des pratiques durables. Cette démarche vise notamment à réduire la production de déchets et à accroître leur valorisation. La stratégie révisée présente ainsi un portrait du système actuel de gestion des déchets, de son rendement, ainsi que des options recommandées pour en assurer l'amélioration.

Les recommandations proposées découlent d'un processus rigoureux d'examen et d'évaluation de diverses options. Une liste initiale exhaustive a d'abord été établie, puis présélectionnée en fonction de critères tels que le potentiel de valorisation, le rapport coût efficacité, les coûts de mise en œuvre,

ainsi que le caractère innovant et la fiabilité des solutions envisagées. Cette liste restreinte a ensuite fait l'objet d'une analyse approfondie afin d'identifier les recommandations finales. Le tableau ES 1, présenté dans la stratégie en pièce jointe, résume l'ensemble des recommandations et précise l'échéancier prévu pour leur mise en œuvre, soit à court terme (cinq ans), à moyen terme (cinq à dix ans) ou à long terme (après dix ans).

Au total, les 47 recommandations formulées s'articulent autour des thématiques suivantes :

- Réduction et la réutilisation ;
- Recyclage ;
- Gestion des matières organiques ;
- Collecte des déchets ;
- Promotion et l'éducation ;
- Politique municipale.

Il est toutefois reconnu que la division des Matières résiduelles, qui est présentement composée de l'équivalent de trois employés à temps plein, ne dispose pas de la capacité organisationnelle nécessaire pour assurer la mise en œuvre de l'ensemble de ces recommandations, et ce, en raison d'un manque de ressources.

Au cours des prochains mois, la division procédera donc à une évaluation approfondie du niveau d'effort requis pour l'implantation des recommandations et identifiera les besoins additionnels en ressources. Le cas échéant, des pressions budgétaires seront présentées afin d'obtenir les ressources nécessaires à leur réalisation.

Par ailleurs, l'administration est consciente que certaines des 47 recommandations formulées impliquent des changements majeurs aux pratiques actuellement en place et que leur mise en œuvre pourrait entraîner des enjeux et des réactions de la part des citoyens. À cet effet, chacune des recommandations fera l'objet d'une analyse détaillée et sera présentée individuellement au conseil municipal dans le cadre de rapports subséquents, afin d'obtenir les autorisations requises.

### Consultation

La mise à jour de la stratégie a été élaborée avec la contribution de diverses parties prenantes, notamment le personnel municipal, les résidents et des experts en gestion de matières résiduelles. Les consultations publiques ont eu lieu au mois de juillet et août 2025. L'ensemble des efforts de consultation sont résumés à la section 9 de la stratégie.

### Recommandation ou commentaires du comité S.O.

### Impact financier (monétaire/matériaux/etc.)

Toutes les recommandations de la stratégie nécessitant des investissements financiers seront présentées en temps et lieu au conseil municipal lors des processus budgétaires.

### Implications légales

S.O.

### Gestion du risque (risk management)

S.O.

### Implications stratégiques

La stratégie guidera le conseil et l'administration municipale dans ses futures prises de décision stratégique.

### Documents d'appui

- Mise à jour de la stratégie de gestion des déchets solides